

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2-180

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement
convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

**CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION, LA
PROGRAMMATION ET LA MISE EN OEUVRE DES TRADITIONS
TAURINES AVEC NÎMES METROPOLE**

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION,
François PLAZAS, Marie MARTINEZ, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand
CASTANER, Felix FENELON, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON,
Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE,

Membres représentés : Jérémy VENTURA, Aurore ZACCAGNINI, Emmanuelle
MARTINEZ.

Membres absents : Sébastien GIORDANO

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de pouvoirs : 3
Date de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur Marie MARTINEZ

REÇU EN PREFECTURE

Le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Le rapporteur expose :

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole soutient les traditions régionales en organisant et en coordonnant des manifestations propres aux traditions du territoire.

Nîmes Métropole, propose d'instituer une programmation en traditions taurines qui se déroule sur deux ans, sur les 7 territoires qui la compose (Gardonnenque, Vaunage, Garrigues, Costières, Camargue, Nîmes, Leins Gardonnenque) en créant un festival dédié aux traditions camarguaises et taurines : « le festival traditions et aïçion, un art de vivre ».

En 2025 il est ainsi proposé de mettre en oeuvre des manifestations valorisant les pratiques en traditions dans les domaines taurins et ce, dans les secteurs : Vaunage, Camargue, Garrigues et Nîmes.

Ces manifestations s'inscriront dans une continuité d'actions en faveur des traditions et des filières rattachées (Fédération Française de la Course Camarguaise, association des éleveurs de chevaux de race Camargue, Association des éleveurs français de taureaux de combats, livre généalogique de la race di biou, Fédération des manadiers).

Dans ce cadre, Nîmes Métropole souhaite conventionner avec la Fédération Française de la Course Camarguaise en vue de conserver l'agrément concernant les courses camarguaises et donnant autorisation d'organiser des manifestations de rues (de type abrivado, bandido, encierro).

La Communauté d'agglomération va par ailleurs renouveler son adhésion à la Fédération Française de Course Camarguaise par Décision.

Les secteurs d'intervention seront matérialisés par le biais de convention entre Nîmes Métropole et les communes, sur la base de projets initiés par cette dernière.

Nîmes Métropole pourra intervenir dans le règlement :

- des contrats de cession, factures et des cachets des prestataires
- des frais de droits d'auteurs et taxes fiscales : SACEM, SACD, SPRE etc.
- des trophées et médailles pour les finales

Le budget pour 2025 cité dans le partenariat est estimé à : 270 000 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention pour l'organisation d'une Roussataio et la représentation d'une Pena durant la fête du 14 juillet 2025.

Après avoir entendu le rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- D'approuver la signature de la convention avec Nîmes Métropole pour la programmation de manifestations taurines sur le territoire de la commune;
- D'inscrire les crédits correspondant au budget primitif 2025 ;



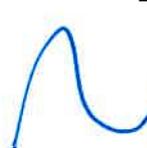
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.

Le secrétaire de séance



TEO MONNIGADON

Le Maire



Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250403-2_180-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-213002579-20250403-2_180-DE